

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 68 promulguant la loi du 12 janvier 1895 relative à la saisie-arrest.

n° 68

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 mai 1907

Numéro JO
n° 127 du 01/06/1907

Date du numéro
1 juin 1907

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du juin 1884

Vu l'article 18 de la loi du 12 janvier 1895 relative à la saisie-arrest sur les salaires et petits traitements des ouvriers et rendant applicable aux colonies françaises

Vu la dépêche ministérielle du 6 mars 1907 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

— Est promulguée dans la colonie pour y être appliquée selon sa forme et teneur la loi sus visée du 12 janvier 1895, relative à la saisie-arrest sur les salaires et petits traitements des ouvriers et employés. Art. 2 — Le tarif établi par le décret du 8 février 1895 pour l'application de cette loi est rendu exécutoire dans la colonie. Art. 3. — Le présent arrêté sera communiqué enregistre et publié partout où besoin sera.

P. PASCAL.